

Une croissance atone de l'emploi

Au 2^e trimestre 2023, la croissance de l'emploi salarié ralentit fortement en Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme en France métropolitaine : +0,1 %, après respectivement +0,5 % et +0,4 % au 1^{er} trimestre. L'intérim recule de nouveau. Pour la 1^{ère} fois depuis fin 2021, l'emploi national est moins dynamique que l'activité qui rebondit à +0,5 %, après une stabilité. Le PIB est en effet largement soutenu par le commerce extérieur et la variation de stocks, alors que la demande intérieure se contracte.

Dans la région, le nombre de salariés (intérim compris) progresse beaucoup moins vite qu'en début d'année dans le tertiaire marchand, particulièrement dans les services aux entreprises et les services aux ménages. De façon moins marquée, la décélération concerne aussi le secteur industriel, surtout la fabrication de matériels de transport. Dans le tertiaire non marchand, la stabilité prévaut. En revanche, la morosité se prolonge dans la construction, où les effectifs continuent de se réduire, notamment dans l'intérim. Le recul des embauches en CDI et en CDD de plus d'un mois se poursuit. Alors qu'il ne cessait de diminuer depuis un an, le nombre de bénéficiaires de contrat aidé progresse à nouveau légèrement.

Dans le même temps, le taux de chômage repart à la baisse (-0,2 point) et s'établit à 7,8 % de la population active mi-2023, nouveau record historique. Depuis deux ans, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C diminue chaque trimestre. Les seniors et les inscrits de longue durée sont ceux qui profitent le plus de cette embellie.

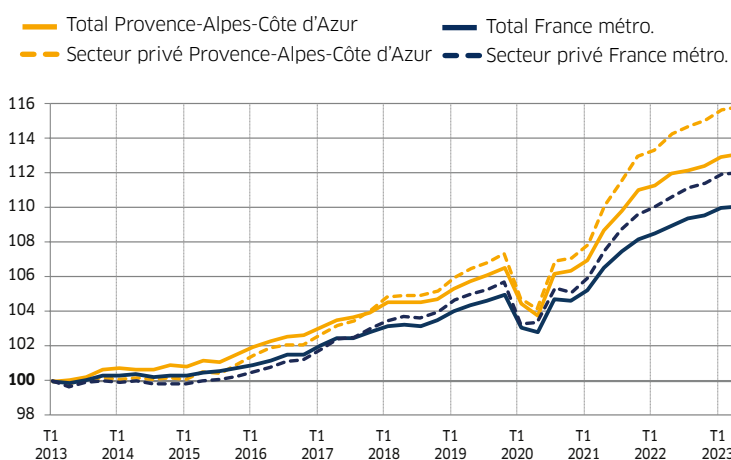
Sur le front social, la baisse du nombre de foyers bénéficiaires du RSA et d'allocataires de l'ASS se poursuit. A l'inverse, la hausse se prolonge chez les foyers bénéficiaires de la prime d'activité. Le nombre de bénéficiaires de l'AAH augmente également, en lien avec une modification des barèmes et du calcul de l'allocation.

Net ralentissement de l'emploi salarié

Au 2^e trimestre 2023, l'emploi salarié est quasi-stable en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : +0,1 % (soit +2 500 emplois), après +0,5 % au trimestre précédent **1**. Cette décélération s'explique par celle du secteur privé dont la croissance passe de +0,6 % à +0,1 % (+1 800 salariés). Dans le secteur public, les effectifs progressent de 0,2 % (+700), après +0,1 %. L'intérim se replie pour le 3^e trimestre consécutif : -1,8 % (-1 000), après -2,7 % **2**. Au 30 juin 2023, la région compte 2 014 600 salariés tous secteurs confondus, soit +1,0 % sur un an (+19 500).

En **France métropolitaine**, le ralentissement, dû également au secteur privé, est un peu moins marqué (+0,1 % mi-2023, après +0,4 %). Les effectifs sont quasi-stables dans le secteur public (+0,1 %, comme en début d'année). L'intérim recule de nouveau (-0,6 %, après -2,5 %). Sur un an, le nombre total de salariés s'élève de 1,0 %, comme en région.

1 Évolution de l'emploi salarié (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2013)



Note : données provisoires
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

Au **niveau départemental**, les évolutions sont contrastées. L'emploi ralentit mi-2023 dans les Alpes-Maritimes (+0,2 %, après +0,6 %) et les Bouches-du-Rhône (+0,3 %, après +0,5 %) et progresse au même rythme qu'au 1^{er} trimestre dans le Vaucluse (+0,2 %). Dans les Hautes-Alpes, il repart à la hausse (+0,3 %, après -0,5 %). A l'inverse, il recule dans le Var (-0,3 %, après +0,5 %) et se stabilise dans les Alpes-de-Haute-Provence après la forte croissance de début d'année (+1,3 %).

Fort recul dans la construction

Après avoir fortement progressé début 2023, l'emploi salarié (intérim compris) ralentit nettement dans le **tertiaire marchand** dans la région : +0,3 % au 2^e trimestre, après +0,8 % (soit +3 200 salariés, après +7 800) > ③. La décélération, qui concerne la plupart des sous-secteurs d'activité, est particulièrement vive dans les *services aux entreprises* (+0,5 %, soit +1 200 salariés après +1,4 %) et les *services aux ménages* (+0,3 %, soit +350 salariés, après +1,5 %). Elle est bien moindre dans le *commerce* (+0,1 %, soit +200 salariés, après +0,3 %) et *l'hébergement-restauration* (+0,8 %, soit +1 100 salariés, après +1,1 %). La croissance se maintient dans les *transports et entreposage* (+0,4 %, soit +480 salariés) et se contracte dans les *activités immobilières* pour la 1^{ère} fois en quatre ans (-1,2 %, soit -320 salariés, après +0,2 %). Au total, l'emploi salarié dans le tertiaire marchand excède de 1,6 % son niveau d'un an auparavant.

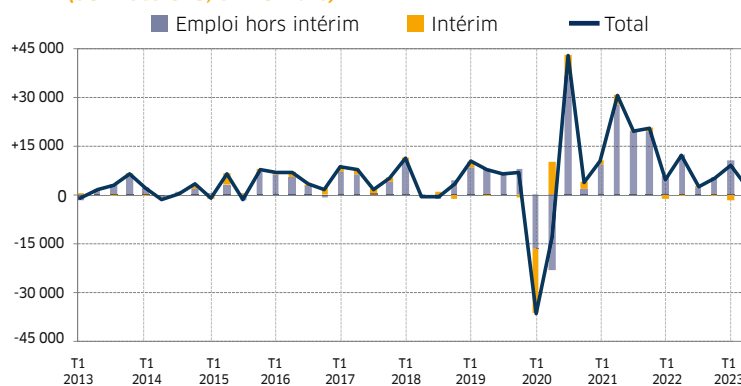
Dans le **tertiaire non marchand**, les effectifs (intérim compris) sont quasi-stables en rythme trimestriel : +0,1 %, soit +880 salariés, comme en début d'année. Ils sont en légère hausse en évolution annuelle (+0,3 %).

Dans **l'industrie**, la croissance de l'emploi (intérim compris) continue de ralentir : +0,2 %, soit +330, après +0,4 %. Bien qu'encore vigoureuse, elle s'atténue franchement dans la *fabrication de matériels de transport* (+0,7 %, soit +160 salariés, après +1,8 %). Les effectifs se stabilisent dans la *fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines* (après +0,6 %), la *fabrication d'autres produits industriels* (comme au 1^{er} trimestre) et *l'industrie agro-alimentaire* (-0,1 %, soit -40, après +0,4 %). Sur un an, la hausse de l'emploi industriel se poursuit (+1,8 %).

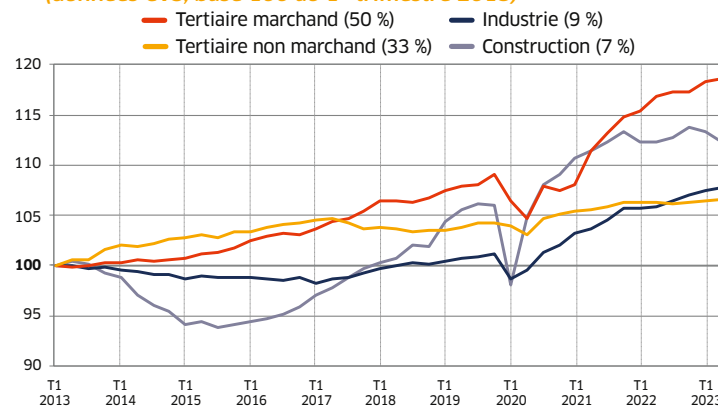
Enfin dans la **construction**, les effectifs (intérim compris) diminuent pour le 2^e trimestre consécutif : -1,0 %, soit -1 400 salariés, après -0,3 %. Près de 400 emplois intérimaires sont détruits dans ce secteur (-2,9 %) > ④. Hors intérim, la baisse s'élève à 0,8 %. Si l'on excepte les fortes diminutions début 2020 liées à la crise sanitaire, la croissance annuelle se contracte pour la 1^{ère} fois en près de huit ans (-0,1 %).

En **France métropolitaine**, l'emploi salarié (intérim compris) progresse vivement dans le tertiaire marchand début 2023 (+0,6 %, après +0,1 %) et plus modérément dans l'industrie (+0,2 %, comme fin 2022) ainsi que dans le tertiaire non marchand (+0,1 %, comme fin 2022). Comme en région, les effectifs se contractent dans la construction (-0,2 %, après +0,2 %).

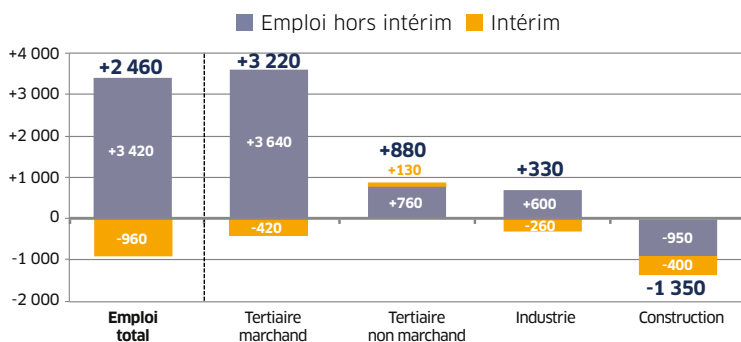
2 Contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre)



3 Évolution de l'emploi salarié, y compris intérim, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2013)



4 Évolution par secteur d'activité* de la contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre, entre la fin du T1 2023 et la fin du T2 2023)



Emploi salarié par secteur d'activité, à la fin du 2^e trimestre 2023 (données CVS)

Secteur	Emploi y compris intérim	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim** (en %)
Tertiaire marchand	1 010 100	985 800	24 300	2,4
Tertiaire non marchand	667 900	664 700	3 200	0,5
Industrie	180 500	168 800	11 700	6,5
Construction	131 500	118 200	13 300	10,1
Agriculture, sylviculture et pêche	24 500	24 200	300	1,2
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 014 600	1 961 700	52 900	2,6
Total France métro.	26 457 500	25 681 700	775 800	2,9

* L'addition des quatre sous-secteurs d'activité ne correspond pas au total de l'emploi salarié, car le secteur Agriculture, sylviculture et pêche qui représente 1 % de l'emploi salarié en Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas représenté

** Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données arrondies, provisoires

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

■ Le repli des embauches se poursuit

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, au 2^e trimestre 2023, le nombre d'embauches en CDI et en CDD de plus d'un mois recule pour le 3^e trimestre consécutif (-1,1 % par rapport au 1^{er} trimestre 2023, soit -2 400 embauches, après -0,8 %) et s'établit à 217 900 > ⑤. Les embauches en CDI (48 % des DPAE) se réduisent de nouveau (-0,7 %, soit -700, après -1,6 %). Après une stabilité en début d'année, les recrutements en CDD de plus d'un mois, repartent à la baisse (-1,5 %, soit -1 700).

En **France métropolitaine**, le nombre de DPAE diminue à un rythme moins franc (-0,4 % mi-2023, soit -8 400, après -0,9 %) et s'élève à 2 382 000. Contrairement à la dynamique régionale, la baisse concerne seulement les embauches en CDI (-0,9 %, après -1,2 %), tandis que les recrutements en CDD de plus d'un mois repartent à la hausse (+0,3 %, après -0,6 %).

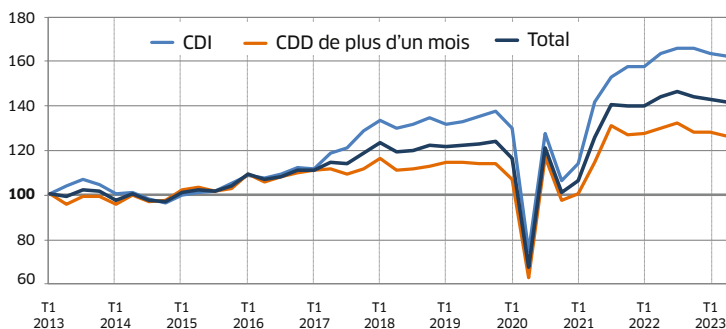
■ La baisse du nombre de bénéficiaires de contrat aidé s'interrupt

Au 2^e trimestre 2023, 5 200 contrats aidés sont signés ou reconduits en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** > ⑥. Après avoir nettement diminué mi-2022, ce nombre progresse légèrement pour le 3^e trimestre consécutif : +3 % par rapport à début 2023 (soit +140 entrées), après +5 %. Il demeure néanmoins inférieur à son niveau d'un an auparavant (-6 %, soit -310, après -33 %). L'élévation du 2^e trimestre s'explique par l'augmentation des PEC (+110, après +140 au 1^{er} trimestre 2023) et des CUI-CIE (+60, après +50). A l'inverse, les CDDI reculent après deux trimestres de hausse (-40, après +70).

Fin juin 2023, le nombre de bénéficiaires de contrat aidé s'établit ainsi à 9 100 dans la région > ⑦. Ce stock, qui ne cessait de reculer depuis un an, repart à la hausse ce trimestre : +2 % (soit +220 bénéficiaires), après -10 % début 2023 > ⑧. Cette croissance est plus marquée dans le secteur marchand que dans le non marchand (+5 %, contre +2 %). Ce dernier concentre désormais 78 % des contrats de la région, contre 73 % un an plus tôt. Sur un an, la baisse du nombre de bénéficiaires s'atténue (-35 %, soit -4 900, après -40 %).

En **France métropolitaine**, les entrées et reconductions refluent chaque trimestre depuis mi-2022 à l'exception de début 2023 : -5 % au 2^e trimestre 2023, après +8 %. Comme en région, elles restent inférieures à leur niveau d'il y a un an (-5 %, après -25 %). Au total, le stock de bénéficiaires se stabilise sur un trimestre (après -6 %), mais continue de reculer sur un an (-32 %, après -37 %).

⑤ Évolution des DPAE par type de contrat, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2013)

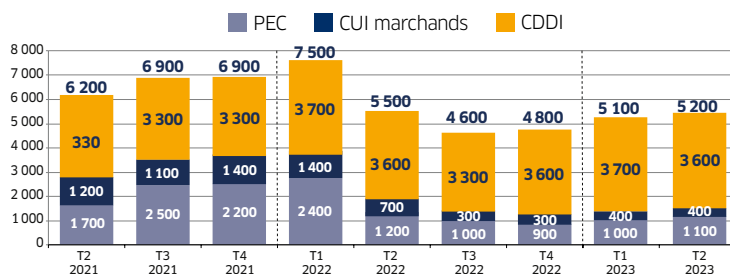


Note : données provisoires

Champ : ensemble des embauches en CDI et CDD de plus d'un mois (strictement supérieur à 31 jours) du secteur privé (hors entreprises affiliées à la MSA et hors intérim) et du secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé

Source : Acof-Urssaf

⑥ Emplois* dans les principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en cumuls trimestriels)

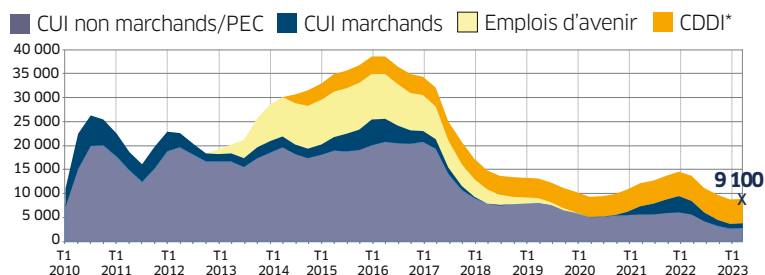


* Emplois = nouvelles entrées + reconductions

Note : données arrondies, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

⑦ Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



* Marchands et non marchands ; depuis juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion doivent recruter leurs salariés en CDDI

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

⑧ Évolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés (données brutes, en nombre)

	Effectif	Variation annuelle	Variation trimestrielle					
			T2 2022	T3 2022	T4 2022	T1 2023	T2 2023	
Secteur non marchand								
PEC	7 100	-3 100	-350	-1 690	-900	-630	+130	
CDDI*	2 700	-3 000	-460	-1 480	-1 070	-560	+110	
Secteur marchand								
CUI-CIE	4 300	-100	+110	-220	+170	-70	+20	
CDDI*	2 000	-1 770	-550	-920	-550	-380	+90	
CUI-CIE	1 000	-1 810	-560	-930	-580	-350	+50	
CDDI*	1 000	+50	+10	0	+30	-40	+50	
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	9 100	-4 860	-900	-2 620	-1 450	-1 020	+220	
Total France métropolitaine	125 400	-59 480	-14 580	-33 290	-18 730	-7 600	+130	

* Le CDDI peut être réalisé soit dans un atelier et chantier d'insertion (ACI) (secteur non marchand), soit dans une entreprise d'insertion (EI) (secteur marchand)

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

L'apprentissage reste dynamique

Fin juin 2023, **Provence-Alpes-Côte d'Azur** compte 63 800 apprentis dans les secteurs public et privé > 9. Le rythme de croissance reste franc sur un an, même s'il est bien inférieur à ceux observés un an plus tôt (+12 %, soit +6 700, comme au trimestre précédent).

En **France métropolitaine**, le nombre d'apprentis s'élève à 898 700. Sur un an, ce nombre progresse au même rythme que dans la région (+12 %, après +13 %).

Au niveau régional comme national, la hausse du nombre d'apprentis explique environ un tiers des créations d'emploi salarié entre le 2^e trimestre 2022 et le 2^e trimestre 2023.

Le taux de chômage repart à la baisse

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le taux de chômage localisé recule légèrement au 2^e trimestre 2023 (-0,2 point), après une stabilité en début d'année > 10. Il s'établit ainsi à 7,8 % de la population active, son niveau le plus bas depuis qu'il est mesuré au niveau régional. C'est 0,4 point de moins sur un an.

En **France métropolitaine**, le taux de chômage au sens du BIT reste stable au 2^e trimestre 2023 et s'établit à 6,9 % de la population active. En rythme annuel, il recule de 0,2 point.

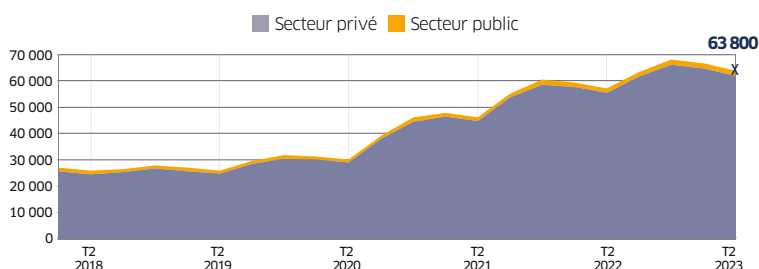
Au sein des **départements** de la région, le taux de chômage recule de 0,3 point dans les Alpes-Maritimes (6,8 %) au 2^e trimestre 2023. Il est stable dans le Var (7,2 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (7,9 %) et quasi-stable (-0,1 point) dans les Hautes-Alpes (6,6 %), les Bouches-du-Rhône (8,4 %) et le Vaucluse (9,3 %).

Le taux de chômage diminue entre -0,3 et -0,4 point dans les **zones d'emploi** de Briançon (5,2 %) et Sainte-Maxime (8,0 %) > 11. Il baisse au même rythme qu'en région (-0,2 point) dans celles de Menton (5,7 %), Nice (7,0 %), Cannes (7,2 %) et Bollène - Pierrelatte (partie Paca, 9,6 %). Dans tous les autres territoires, la stabilité ou quasi-stabilité prévaut (entre -0,1 et +0,1 point).

Avertissement

En 2020, les évolutions du taux de chômage peuvent paraître contre-intuitives. En effet, au 2^e trimestre, avec le confinement général de la population pour faire face à la crise sanitaire, un grand nombre de personnes basculent temporairement vers l'inactivité, faute notamment de pouvoir réaliser des recherches actives d'emploi dans les conditions habituelles. Le taux de chômage recule alors « en trompe-l'œil » malgré une chute inédite de l'emploi. Au 3^e trimestre, le retour à un comportement plus habituel de recherche et un niveau d'emploi encore déprimé conduisent à un fort rebond du taux de chômage. Au 4^e trimestre, le taux se replie de nouveau, sous l'effet conjoint de la poursuite du rebond de l'emploi et de la légère baisse du taux d'activité liée au deuxième confinement. Depuis 2021, la dynamique du taux de chômage s'explique à nouveau par les mécanismes traditionnels d'évolutions du taux d'emploi et de la population active.

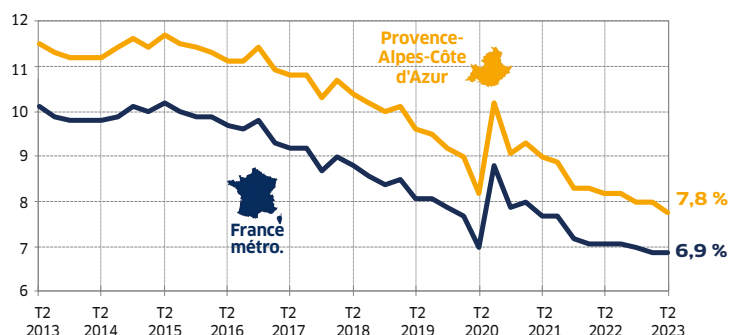
9 Stock de bénéficiaires de contrats d'apprentissage en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



Note : données provisoires

Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares - Traitements : Dares

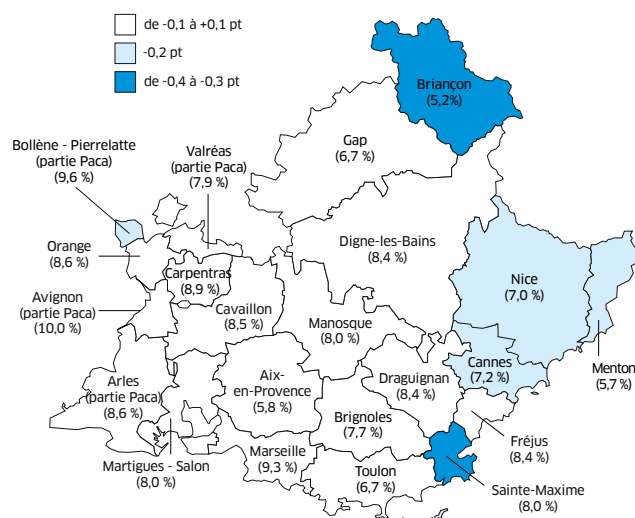
10 Taux de chômage (données CVS, en %)



Note : données trimestrielles provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

11 Évolution du taux de chômage par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre les 1^{er} et 2^e trimestres 2023 (données CVS, évolution trimestrielle en point et taux en % au 2^e trimestre 2023)



Provence-Alpes-Côte d'Azur : 7,8 % (-0,2 pt)

France métr. : 6,9 % (0,0 pt)

Note : données provisoires

Source : Insee, taux de chômage localisés

■ La demande d'emploi poursuit son recul, notamment chez les seniors

Au 2^e trimestre 2023, **Provence-Alpes-Côte d'Azur** compte en moyenne 446 000 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) > 12. Ce nombre diminue pour le 8^e trimestre consécutif (-0,9 %, soit -3 900 demandeurs d'emploi, après -0,4 % début 2023). Sur un an, la baisse est toutefois moins rapide qu'au trimestre précédent : -1,7 %, soit -7 600, après -2,4 %.

Le recul est deux fois plus vif chez les femmes (-1,1 %) que chez les hommes (-0,6 %), après des diminutions identiques en début d'année (-0,4 %). Sur un an, le repli est également plus prononcé pour les premières (-2,0 %) que pour les seconds (-1,4 %).

La demande d'emploi des jeunes de moins de 25 ans recule de nouveau, mais sur un rythme nettement ralenti en trimestriel (-0,1 %, après -0,9 %) comme en annuel (-0,1 %, après -1,5 %). Dans le même temps, la demande d'emploi des 50 ans ou plus décroît pour le 8^e trimestre consécutif, cinq fois plus vite qu'au trimestre précédent (-1,5 %, après -0,3 %). Par rapport au 2^e trimestre 2022, elle diminue de 2,6 %.

Depuis deux ans, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis un an ou plus) se replie sur des rythmes soutenus. Si le recul se modère sur un trimestre (-1,2 % au 2^e trimestre 2023, après -2,1 %), la diminution reste très prononcée sur un an (-8,4 %). Les demandeurs d'emploi de longue durée représentent désormais 41,8 % des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C, taux le plus bas depuis début 2017 (-0,1 point sur un trimestre). Parallèlement, le nombre d'inscrits depuis moins d'un an repart à la baisse après une

année de hausse (-0,6 %, après +0,8 %), mais poursuit son élévation annuelle (+3,8 %).

Au 2^e trimestre 2023, la demande d'emploi se replie dans tous les **départements** de la région, sauf dans les Hautes-Alpes (+0,3 % par rapport à début 2022, après -1,5 %). La diminution est modérée dans le Vaucluse (-0,2 %, après +0,1 %), les Alpes-de-Haute-Provence (-0,6 %, après -0,1 %) et le Var (-0,7 %, après -0,3 %). Elle est plus marquée dans les Bouches-du-Rhône (-1,0 %, après -0,6 %) et les Alpes-Maritimes (-1,4 %, après -0,3 %). Sur un an, la demande d'emploi continue de se replier dans tous les départements excepté celui de Vaucluse (+0,1 %), mais sur un rythme moins rapide qu'au trimestre précédent : de -3,1 % dans les Alpes-Maritimes à -0,1 % dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Avec 5 067 700 inscrits en catégories A, B, C en moyenne au 2^e trimestre 2023, la demande d'emploi en **France métropolitaine** se replie au même rythme que début 2023 (-0,4 %). Les évolutions par sexe, âge et ancienneté sont globalement comparables aux régionales, sauf pour les jeunes et les inscrits depuis moins d'un an dont la demande d'emploi s'élève légèrement. En rythme annuel, la diminution se poursuit, sur un rythme moins prononcé qu'au 1^{er} trimestre 2023 (-1,9 %, après -3,0 %).

D'après les premières données disponibles sur le 3^e trimestre 2023, la demande d'emploi repartirait légèrement à la hausse. Les jeunes seraient les plus impactés. Les femmes, les seniors et les demandeurs d'emploi de longue durée seraient en revanche épargnés par cette élévation. La plupart des départements suivraient la tendance haussière régionale, à l'exception des Alpes-Maritimes et du Var, où la demande d'emploi devrait se stabiliser, et des Hautes-Alpes, où elle devrait nettement baisser. Au niveau national, un léger rebond est également attendu.

12 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi (données CVS-CJO)

	Moyenne trimestrielle (en nombre)	Variation annuelle (en %)	Variation trimestrielle (en %)					T3 2023 acquis*
			T2 2023	T2 2022	T3 2022	T4 2022	T1 2023	
Hommes	216 000	-1,4	-1,7	0,0	-0,4	-0,4	-0,6	+0,4
Femmes	230 000	-2,0	-1,4	-0,2	-0,3	-0,4	-1,1	-0,2
Âgés de moins de 25 ans	50 800	-0,1	-1,6	+0,2	+0,7	-0,9	-0,1	+1,3
Âgés de 25 à 49 ans	266 300	-1,6	-1,7	0,0	-0,5	-0,4	-0,7	+0,1
Âgés de 50 ans ou plus	128 900	-2,6	-1,3	-0,5	-0,3	-0,3	-1,5	-0,6
Inscrits depuis moins d'un an	259 500	+3,8	+0,9	+1,9	+1,6	+0,8	-0,6	+0,4
Inscrits depuis un an ou plus	186 500	-8,4	-4,4	-2,6	-2,8	-2,1	-1,2	-0,3
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	446 000	-1,7	-1,5	-0,1	-0,3	-0,4	-0,9	+0,1
Total France métropolitaine	5 067 700	-1,9	-1,6	-0,4	-0,7	-0,4	-0,4	+0,1

* Les données de juillet et août 2023 étant connues, l'acquis de croissance pour le T3 2023 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre août et septembre 2023.

Note : données arrondies

Lecture : au T2 2023, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C est de 446 000 (moyenne des niveaux des mois d'avril, mai et juin 2023). Par rapport au T1 2023, il diminue de 0,9 %.

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - **Calculs des CVS-CJO :** Dares

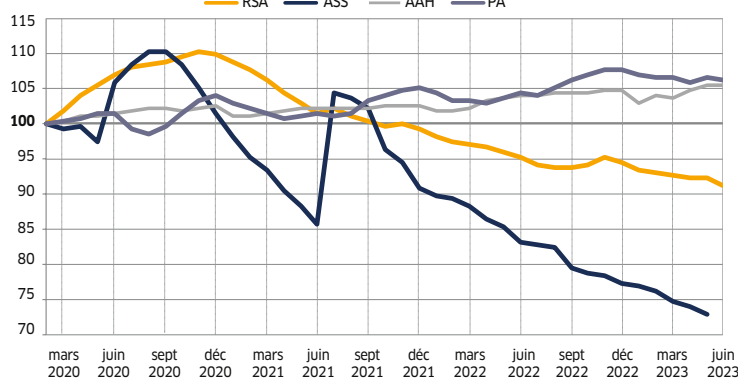
Un contexte économique favorable au repli du nombre de bénéficiaires du RSA

Avec l'estompement des effets de la crise sanitaire et l'amélioration de la situation économique, le nombre de bénéficiaires du RSA s'est progressivement replié. Au 2^e trimestre 2023, 146 300 foyers sont bénéficiaires du **Revenu de solidarité active (RSA)**, en baisse de 4,2 % sur un an (- 6 400 foyers bénéficiaires) > 13. Plus prononcée qu'en France métropolitaine (-1,4%), la diminution concerne tous les départements de la région, particulièrement les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône (respectivement -9,6 % et -4,6 %) > 14.

Mi-2021, l'arrêt des mesures de prolongation à l'assurance chômage avait conduit à une forte remontée du nombre de bénéficiaires de l'**Allocation spécifique de solidarité (ASS)** dès juillet. Depuis, les effectifs ne cessent de diminuer (-14,6 % sur un an) et s'établissent à 20 300 allocataires fin mai 2023. Cette baisse, observée dans tous les départements, est similaire au niveau national.

Au 2^e trimestre 2023, le nombre de bénéficiaires de l'**Allocation aux adultes handicapés (AAH)** s'élève à 97 500, soit +1,7 % sur un an. Cette hausse, plus lente qu'au niveau national (+2,7 %), concerne l'ensemble des départements de la région à l'exception des Bouches-du-Rhône (-0,1 %). Selon la Drees, l'augmentation des effectifs ces derniers mois s'expliquerait en partie par la revalorisation exceptionnelle et anticipée du barème de l'AAH en juillet 2022¹, couplée à la mise en œuvre à partir de janvier 2022 d'un abattement forfaitaire applicable aux revenus du conjoint de l'allocataire pris en compte pour le calcul de l'allocation².

Évolution du nombre de bénéficiaires* des principales prestations sociales en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, base 100 à fin février 2020)



* Pour le RSA et la PA, la notion de bénéficiaires renvoie à celle de foyer et non d'individu. Pour l'AAH et l'ASS, elle renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation.

** Données à fin mai

Note : données provisoires

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA ; Pôle emploi, FNA - Traitements : Drees

Toujours en progression, le nombre de bénéficiaires de la **Prime d'activité (PA)** s'établit à 386 600 au 2^e trimestre 2023 (+1,8 % sur un an, contre +2,9 % en France métropolitaine). Au niveau départemental, seules les Alpes-Maritimes ne sont pas concernées par cette croissance (-0,5 %).

¹ Le RSA, l'ASS et la Prime d'activité ont aussi bénéficié d'une revalorisation exceptionnelle anticipée au 1^{er} juillet 2022. Si ces revalorisations ont pu jouer à la hausse sur les effectifs de bénéficiaires (augmentation du nombre de personnes éligibles, hausse du taux de recours), ils n'ont pas toujours suffi à les voir augmenter

² Cet abattement forfaitaire remplace l'abattement proportionnel de 20 % antérieurement applicable aux revenus du conjoint de l'allocataire.

Nombre de bénéficiaires* des principales prestations sociales à la fin du 2^e trimestre 2023 (données brutes)

	RSA		ASS**		AAH		PA	
	Effectif (en nombre)	Evolution annuelle (en %)	Effectif (en nombre)	Evolution annuelle (en %)	Effectif (en nombre)	Evolution annuelle (en %)	Effectif (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	4 250	-1,8	700	-11,4	3 580	+3,8	12 560	+2,5
Hauts-Alpes	3 110	-0,7	370	-19,6	3 000	+3,1	10 740	+0,2
Alpes-Maritimes	19 020	-9,6	3 980	-17,9	23 340	+3,6	73 610	-0,5
Bouches-du-Rhône	71 580	-4,6	9 060	-12,9	36 050	-0,1	162 040	+2,3
Var	32 220	-1,0	3 380	-15,7	21 250	+1,9	80 590	+3,6
Vaucluse	16 070	-2,9	2 790	-13,6	10 240	+2,5	47 030	+1,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	146 250	-4,2	20 280	-14,6	97 460	+1,7	386 570	+1,8
France métropolitaine	1 664 070	-1,4	235 250	-14,4	1 223 400	+2,7	4 567 700	+2,9

* Pour le RSA et la PA, la notion de bénéficiaires renvoie à celle de foyer et non d'individu. Pour l'AAH et l'ASS, elle renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation.

** Données à fin mai 2023 ; l'évolution sur un an est calculée par rapport à fin mai 2022

Note : données arrondies, provisoires

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA ; Pôle emploi, FNA - Traitements : Drees

Rédaction achevée le 28 septembre 2023

Jérôme Blanche, Virginie D'Angelo, Virginie Meyer et Mathieu Sauviac

Pour en savoir plus

- > Drees, Les indicateurs clés de la Drees Paca
- > Drees, Les éclairages conjoncturels départementaux
- > Dares, La situation sur le marché du travail au 2^e trimestre 2023
- > Insee, Point de conjoncture nationale du 7 septembre 2023

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Drees Provence-Alpes-Côte d'Azur : <https://paca.drees.gouv.fr/les-publications>

L'emploi salarié

Le concept d'emploi se réfère aux critères du **Bureau international du travail (BIT)**. Sont comprises à la fois les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une période donnée, mais également les personnes en emploi n'ayant pas travaillé pour certaines raisons (en particulier celles en activité partielle et en arrêt maladie). Pendant la crise sanitaire qui a commencé au 1^{er} trimestre 2020, un nombre inédit de salariés se sont trouvés en situation d'activité partielle ou d'arrêt-maladie (y compris pour garde d'enfant) : ces personnes sont bien considérées comme en emploi.

Dans cette note, **les intérimaires sont comptabilisés dans le secteur où ils réalisent leur mission**. Cette approche diverge de celle de l'Insee Paca qui comptabilise les intérimaires dans le tertiaire marchand, quel que soit le secteur dans lequel ils effectuent leur mission. En conséquence, les données publiées ici sont différentes de celle publiées par l'Insee Paca.

Avertissements :

Depuis la publication de juillet 2018 portant sur le 1^{er} trimestre 2018, **le champ des Estimations trimestrielles d'emploi publiées au niveau localisé (région et département) est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié**. Par rapport à la situation antérieure, sont donc ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

Par ailleurs, depuis l'été 2017, soit à partir des résultats portant

sur le 1^{er} trimestre 2017, **les données sont établies par l'Insee en coproduction avec l'Acoss (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim)**.

A l'été 2022, soit à partir des résultats portant sur le 1^{er} trimestre 2022, les Estimations trimestrielles d'emploi ont bénéficié de plusieurs changements méthodologiques :

- la Caisse nationale de l'Urssaf a, en juin 2021, basculé l'ensemble de son système statistique vers la source des Déclarations sociales nominatives (DSN), générant des révisions des séries longues du nombre de postes salariés sur le champ privé hors intérim. Ces révisions sont maintenant prises en compte dans les séries d'emploi publiées par l'Insee et concernent exclusivement les années 2017 à 2020 ;

- **les alternants (bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) sont désormais inclus explicitement dans les statistiques d'emploi salarié**.

De plus, les niveaux de l'emploi « privé » publiés par les Urssaf et par l'Insee diffèrent du fait d'écarts de champ et de concept, et de légères différences peuvent exister sur les taux d'évolution.

Enfin, l'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du Bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut entraîner des révisions accrues sur les données, durant la phase de montée en charge de la DSN.

Les contrats aidés

Un contrat aidé est un contrat dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, sous forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation. L'accès à ces contrats est réservé aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, et le volume de contrats est piloté par les pouvoirs publics aux niveaux régional et national. Le ciblage sur les publics les plus éloignés du marché du travail ainsi que le suivi physico-financier sont deux caractéristiques qui les distinguent des emplois aidés. En effet, pour ces derniers, les aides sont générales et/ou non pilotées. En 2023, on peut distinguer deux principaux types de contrats aidés :

- le **Contrat unique d'insertion (CUI)** : contrat de travail de droit privé, il a pour objet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Il prend la forme d'un Parcours emploi compétences (PEC) dans le secteur non marchand et d'un Contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand :

- depuis janvier 2018, le **Parcours emploi compétences (PEC)** s'est substitué aux CUI-CAE dans le secteur non marchand, tout en étant prescrit dans le cadre juridique du CUI-CAE. Il s'appuie sur une logique de parcours pour l'individu et sur une sélection des employeurs, alliant mise en situation professionnelle, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. La signature d'un PEC ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région ;

- le **Contrat unique d'insertion - Contrat initiative emploi (CUI-CIE)** : depuis janvier 2018 également, la prescription de CUI-CIE dans le secteur marchand n'est autorisée que dans les Départements d'outre-mer (DOM) ou par les Conseils départementaux dans le cadre des Conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM), dans la mesure où ils les financent en totalité. Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance et du plan « un jeune, une solution », les employeurs du secteur marchand peuvent bénéficier d'une aide

financière lorsqu'ils recrutent un jeune âgé de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé (jusqu'à 30 ans inclus) en **Contrat initiative emploi jeunes (CIE Jeunes)**. Le CUI-CIE prend la forme d'un contrat de travail de droit privé, à durée indéterminée ou à durée déterminée ;

- le **Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)** : suite à la réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'Etat. En conséquence, pour les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), le recours aux contrats aidés a pris fin au 1^{er} juillet 2014 et le CUI est désormais remplacé par le CDDI qui a vocation lui aussi à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. D'une durée minimale de 4 mois renouvelables dans la limite d'une durée totale de 2 ans, il peut toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé. Le CDDI concerne également le secteur marchand dans le cadre des recrutements par une Entreprise d'insertion (EI).

En outre, la mise en œuvre des PEC s'inscrit dans la création d'un Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) qui réunit, pour en promouvoir une gestion globale, les crédits des PEC, de l'IAE, des aides aux postes pour les travailleurs handicapés au sein d'entreprises adaptées. L'objectif de ce fonds est de permettre une meilleure cohérence de l'offre d'insertion en fonction des spécificités des territoires et des besoins des populations. Le volume de ce fonds est déterminé annuellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). En 2023, Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie ainsi de 6,3 % de l'enveloppe financière nationale du FIE, qui représente plus de 2,3 milliards d'euros en France.

L'apprentissage

Le **contrat d'apprentissage** est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié.

Il est destiné aux jeunes de plus de 16 ans ayant satisfait à

l'obligation scolaire. Le contrat d'apprentissage peut aussi bénéficier aux jeunes d'au moins 15 ans, s'ils justifient avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire. L'âge maximum pour entrer en apprentissage a été relevé au 1^{er} janvier 2019, pour passer de 25 à 29 ans révolus. Il existe aussi des dérogations pour certains publics âgés de plus de 29 ans.

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul et populations couvertes diffèrent. Le **taux de chômage** est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le **nombre de demandeurs d'emploi** est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme **chômeur** au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent

de réactualiser leur inscription sur les listes de Pôle emploi, car ce simple renouvellement n'est pas considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des **demandeurs d'emploi de catégorie A** ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que **les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas**.

Pour en savoir plus :

- Documentation méthodologique : « [Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi](#) »
- Définition du chômage BIT (Insee) : « [L'essentiel sur... le chômage](#) »

Les prestations sociales

Le **Revenu de solidarité active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

L'**Allocation de solidarité spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur

contrat de travail.

L'**Allocation aux adultes handicapés (AAH)** s'adresse aux personnes handicapées aux revenus modestes ne pouvant prétendre ni à une pension de retraite, ni à un avantage invalidité, ni à une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à l'AAH.

La **Prime d'activité (PA)** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Jean-Philippe Berlemont

Chef de projet : Virginie Meyer - virginie.meyer@dreets.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@dreets.gouv.fr

Réalisation : Service Etudes, Statistiques et Evaluation

Mise en page : www.agora-communication.fr